



Monsieur Gérard DUBRAC  
à  
Mesdames et Messieurs les  
**Membres titulaires du  
Conseil Communautaire de la CCT**

Condom, le 11 juin 2020

Objet : Convocation à la Séance Publique du Conseil communautaire  
À distance du 17 juin 2020, en raison de l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de  
Covid-19 - **Titulaires**

Mesdames et Messieurs et chers collègues,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la **Séance Publique** du Conseil communautaire qui se fera en **Visioconférence (en distanciel en raison de l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19)** avec l'application **Microsoft TEAMS** le :

**Mercredi 17 juin 2020 à 19h00**  
**Pas de présence dans les locaux de la CCT**

Dans le cadre d'une réunion en visioconférence et en vertu de l'article 6 de l'Ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020, le caractère public de la réunion du Conseil communautaire est réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique. A ce titre, les votes ne peuvent avoir lieu qu'au scrutin public. Dans le cas de l'adoption d'une demande de vote secret, ce point de l'ordre du jour sera reporté à une séance ultérieure.

Le caractère public de cette séance est assuré par la retransmission en direct sur la chaîne youtube de la Communauté de communes de la Ténarèze à l'adresse suivante :

[https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ\\_yJ\\_HBFUemSkIFZYAg?view\\_as=subscriber](https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber)

#### Modalités techniques :

- Une invitation par email du Directeur Général des Services, Olivier PAUL, vous est envoyée en parallèle de la présente convocation avec un guide d'utilisation de l'application Teams ;
- Pour participer à cette séance, vous devrez **vous connecter à l'application Teams** en cliquant sur le lien qui apparaît sur le bas de l'email : « **Rejoindre la réunion Microsoft Teams** » ;
- Vous devrez **au préalable soit télécharger l'application Teams, soit participer sur le web à la place** ;
- **Matériel requis** : ordinateur, tablette, smartphone ;
- Configuration minimale : **microphone, caméra** (déjà intégrés au matériel) ou à ajouter ;

- Nécessité d'une connexion internet avec un débit suffisant.

**A compter de la réception de la présente convocation, et afin d'éviter tout retard dans l'installation le jour de la séance, il vous appartient de vous assurer que les modalités techniques rappelées ci-dessus sont bien remplies.**

**En cas de difficultés, les services de la CCT se tiennent à votre disposition au téléphone au 05 62 28 73 53 ou au siège pour vous accompagner.**

#### **Absence / suppléance / pouvoirs :**

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à la séance :

- Vous avez la faculté de donner **procuration à un autre élu**. Par dérogation aux règles de droit commun, un même membre de l'assemblée peut être porteur de deux pouvoirs ([article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19](#)). Les pouvoirs doivent être adressés par courriel, courrier ou remis en mains propres et réceptionnés par les services de la Communauté de communes **de préférence 1 heure avant la séance** ;
- Pour toutes les communes, à l'exception de Condom, Montréal-du-Gers et Valence-sur-Baïse, vous **pouvez choisir que votre suppléant** assiste à la séance publique à votre place. Dans ce cas, vous devez en informer le Président et les services (**de préférence 1 heure à l'avance**) pour qu'une invitation Teams à participer à cette visioconférence lui soit envoyée, et vous devez le prévenir également.

#### **Modalités de déroulement de la séance :**

- **Les modalités d'identification des participants** : il est fait usage d'une application informatique permettant la tenue de réunions par visioconférence. Dans ce cadre, l'identification des participants s'effectue par voie audio (a minima) et vidéo ; en début de réunion. Monsieur le Président de séance procède à un appel nominal des conseillers communautaires participants ou représentés et apprécie le quorum : soit un tiers des membres en exercice présents ou représentés selon l'article 2 de l'Ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 ;
- **Les modalités d'enregistrement et de conservation des débats** : l'enregistrement des débats s'effectue de façon automatique par l'application informatique de visio-conférence dès que la réunion débute. Le flux multimédia de l'enregistrement est ensuite récupéré sur des espaces de stockage informatique de la Communauté de communes. Comme pour tout conseil, un procès-verbal sera également rédigé ;
- **Les modalités de scrutin** : le scrutin public est organisé en recueillant verbalement les votes contre ainsi que les abstentions pour chaque projet de délibération, ce qui permettra de connaître le nombre de votes favorables (en fonction du nombre total de votants) et de savoir si une délibération a été approuvée ou pas.

#### **Droit à l'image :**

- Monsieur le Président rappelle qu'en application de l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la réponse du ministère de l'intérieur publiée au Journal Officiel du Sénat le 11 juin 2015, la possibilité d'enregistrement ou d'une diffusion internet d'une séance du Conseil communautaire est ouverte au Président, sans besoin de l'accord « droit à l'image » de chaque membre de l'organe délibérant car ces derniers sont

investis d'un mandat électif et s'expriment dans l'exercice de ce mandat. En revanche, **il leur est demandé de s'installer dans un lieu neutre, calme et éventuellement de flouter leur arrière-plan.**

**ORDRE DU JOUR :**

00. Approbation du procès-verbal de la séance publique du 3 mars 2020 ;
01. Modalités de tenue du Conseil communautaire en visio-conférence ;
02. Conseil communautaire transitoire ;
03. Délégations au Président dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;
04. Modification des statuts du Syndicat d'Aménagement de la Baïse et Affluents ;
05. Fixation des taux des Taxes : Foncière Bâtie, Foncière non Bâtie et de la Contribution Foncière des Entreprises, pour 2020 ;
06. Fixation des taux de la TEOM 2020 ;
07. Aides économiques en faveur des entreprises du territoire ;
08. Mise en œuvre du RIFSEEP pour les cadres d'emploi des Ingénieurs et des Techniciens ;
09. DM N°1 du budget principal de la CCT ;
10. DM N°1 du budget de la ZA Valence sur Baïse ;
11. DM N°1 du budget de la ZI de Pôme ;
12. DM N°1 du budget du Service Commun ;
13. Création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire ;
14. Modification du règlement intérieur de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage ;
15. Convention de coopération territoriale avec le Département du Gers - Ouvrages d'Art ;
16. Conditions et tarifs pour une ouverture en mode dégradé du centre de loisirs aquatiques ;
17. Dégrèvement de CFE pour les secteurs économiques les plus touchés par la crise ;
18. Questions diverses.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs et chers collègues, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de la Communauté de  
Communes de la Ténarèze,  
Conseiller Régional,  
Maire de Condom,  
Pour le Président par déléation  
Le Directeur Général  
des services



Olivier PAUL  
Gérard DUBRAC